

Permis de conduire définitif :

1. Après trois mois d'obtention du permis provisoire, revenir passer le test pratique. Présenter le permis provisoire et le dossier reconstitué lors du premier test. Payer le frais de 100 000 FBU sur place.
2. Une fois le test passé, le permis biométrique est délivré dans les 48h.

Renouvellement du permis

1. Le permis à changer et sa copie
2. Une déclaration de perte ou de vol au lieu du permis, dans un tel cas
3. Copie de la pièce d'identité
4. 100 000 FBU pour le renouvellement du permis biométrique

Loi 1°/26 du 23/11/2012 portant code de la circulation routière (art 155 à 188)